



RCS : TARBES

Code greffe : 6502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00196

Numéro SIREN : 378 653 885

Nom ou dénomination : SA SOPIC INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2014 sous le numéro de dépôt 2079

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX
TEL 05.62.51.77.77 - FAX 05.62.51.77.87
WWW.INFOGREFFE.FR

RECEPISSE DE DEPOT

SOPIC - Service Juridique

5 cours Gambetta
65000 TARBES

V/REF :

N/REF : 90 B 196 / 2014-A-2079

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE TARBES certifie qu'il a reçu le 23/10/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 25/06/2014
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

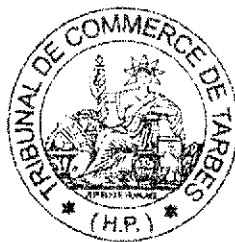
SA SOPIC INVESTISSEMENT
Société anonyme
5 Cours Gambetta
65000 Tarbes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-2079 le 19/11/2014

R.C.S. TARBES 378 653 885 (90 B 196)

Fait à TARBES le 19/11/2014,

LE GREFFIER



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the official seal.

2049

S.O.P.I.C. INVESTISSEMENT
Société Anonyme
Au capital de 500 000 euros
Siège Social: 5, cours Gambetta
65000 Tarbes
R.C.S. Tarbes : 378 653 885

Copie certifiée
conforme à l'original

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2014**

L'an 2014,

Le 25 juin à 9 heures

Au siège social, à Tarbes (65000) au 5, cours Gambetta.

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 6 juin 2014.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Michel COUSIN, Directeur Général Délégué, préside la réunion après avoir été désigné Président de la réunion par l'assemblée générale ordinaire annuelle.

La société FINANCIERE DE MARS et Madame Nathalie LECOULS, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La société FINANCIERE DE MARS a été choisie par le Conseil pour assurer les fonctions de secrétaire.

Le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Entreprises, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 50 000 actions de 10 euros formant le capital social et ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires:

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception
- La feuille de présence
- Un exemplaire des statuts de la société

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée:

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31/12/2013
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Les comptes consolidés
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration
- Le rapport de gestion du groupe du Conseil d'administration
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2013
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2013

(méthode à l'avancement), correspondant à la part groupe (hors minoritaires bénéfice 5 207 000 €).
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225 – 38 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve successivement dans les conditions de l'article L 225 – 40 dudit Code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée, les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 s'élevant à 1 874 410euros de la façon suivante:

Affectation du bénéfice de 1 874 410euros au compte autres réserves.

Nous vous rappelons, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants:

Exercice 2010	Dividendes 10 000 000 €	Abattement 40 % (personnes physiques) 8 420 000 € Soit 200 € par action	Sans abattement (personnes morales) le solde :1 580 000 € soit 200 € par action
Exercice 2011	Dividendes 10 000 000 €	Abattement 40 % (personnes physiques) 8 420 000 € Soit 200 € par action	Sans abattement (personnes morales) le solde :1 580 000 € soit 200 € par action
Exercice 2012	Dividendes 0 €		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle que les mandats des administrateurs viennent à expiration ce jour, renouvelle, pour une durée de 6 années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les mandats de

- Monsieur Michel COUSIN
- Monsieur Didier ESCANDE
- Société Financière de Mars .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des commissaires aux comptes viennent à expiration ce jour,

- Nomme pour une durée de 6 années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaires des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le mandat de :

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit
SA au capital de 2 510 460 euros - RCS NANTERRE 672 006 483
Dont le siège social est au 63 rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE

En tant que Commissaire aux comptes titulaire

SOPIC INVESTISSEMENT
Société Anonyme
Au capital de 500 000 euros
Siège Social: 5, cours Gambetta
65000 Tarbes cedex

R.C.S. Tarbes : 376 653 885

Copie certifiée
conforme à l'original

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 JUN 2014**

L'An deux mille quatorze,

Le 25 juin à 14 heures,

au siège social à Tarbes.

Les administrateurs de la Société SOPIC INVESTISSEMENT se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président Monsieur Didier ESCANDE.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Didier ESCANDE
- Monsieur Michel COUSIN
- FINANCIERE DE MARS représentée par Monsieur Pierre BENTATA

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Didier ESCANDE préside la séance après avoir été désigné Président de la réunion par le Conseil d'administration.

Monsieur Michel COUSIN assume les fonctions de secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur le renouvellement de la Direction de la société.

DIRECTION DE LA SOCIETE

Le président rappelle que l'ordre du jour porte sur le renouvellement du Président Directeur Général, Monsieur Didier ESCANDE, assisté du Directeur Général Délégué, Monsieur Michel COUSIN.

Puis il offre la parole aux administrateurs afin de débattre de cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité prend les décisions suivantes :

Suite à l'assemblée générale de ce jour renouvelant les administrateurs, à compter de ce jour, le Conseil d'administration décide de renouveler en tant que Président Directeur Général, Monsieur Didier ESCANDE.